



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 18 juin 2024

# AUTORISATION PROVISOIRE DE STATIONNEMENT SUR LES PLAGES AUDOISES – FNE OCMED ET ECCLA RÉAGISSENT

Cela fait plus de 30 ans que la question des accès aux plages de l'Aude devrait être réglée. Pourtant sur les communes de Gruissan, Port-la-nouvelle et La Palme, les pouvoirs publics en sont toujours à mettre en œuvre des solutions provisoires, dans l'urgence, au moment où la saison estivale commence. C'est ainsi que le préfet de l'Aude, par des arrêtés publiés le 12 juin en soirée, a autorisé provisoirement l'accès et le stationnement sur les plages naturelles de ces communes entre le 15 juin et le 15 septembre 2024.

Nos associations regrettent que depuis de trop nombreuses années les pouvoirs publics n'aient pas su construire des solutions permettant l'accès aux plages audoises dans le respect des lois protégeant le littoral et de la biodiversité exceptionnelle qu'elles abritent.

Face à cette situation unique sur le littoral français, nous saluons l'action du Procureur de la République de Narbonne, engagée depuis l'an dernier pour faire respecter l'interdiction de circulation des voitures sur les plages, et qui semble enfin faire bouger le dossier dans le bon sens.

Malgré tout, nous concevons qu'une période de transition soit nécessaire, jusqu'à ce que des solutions pérennes soient mises en œuvre. L'autorisation dérogatoire de certains accès et stationnements sur les plages pendant l'été 2024 ne devra cependant pas être renouvelée. Nous y veillerons.

Il appartient aux collectivités locales, responsables de la situation actuelle, de travailler à des solutions pérennes, respectueuses du paysage et de la biodiversité. Ces solutions devront faire l'objet d'évaluation des impacts sur la biodiversité et devront être débattues dans le cadre des procédures de participation prévues par les codes de l'environnement et de l'urbanisme. Nos associations seront extrêmement attentives à ce que les solutions proposées soient respectueuses de l'environnement.

*Pour Simon POPY, président de FNE OCMED :*

*« le procureur de Narbonne et le préfet de l'Aude semblent déterminés à imposer le respect de la loi littoral. Les communes doivent maintenant assumer leurs responsabilités en présentant des solutions qui entrent dans le cadre légal et aient un minimum d'impact sur l'environnement. Nous y serons particulièrement attentifs. Le temps des excuses pour justifier la poursuite de l'accès des voitures sur les plages est terminé. Changer les habitudes nécessite de l'innovation, mais aussi le courage politique de souligner les aspects positifs face à la frange conservatrice de la population : ne plus avoir de voitures sur les plages ramènera la faune sauvage, améliorera l'état des plages et la qualité de l'expérience des usagers. »*

*Pour Christian CREPEAU, président d'ECCLA :*

*« ECCLA salue les décisions qui ont abouti aux arrêtés du 12 juin et qui valident des années de lutte pour faire respecter la loi et reculer une tradition qui devenait ingérable avec la croissance des flux touristiques. Beaucoup d'associations naturalistes nous ont aidés, de même que certaines structures publiques, qu'ils en soient remerciés. Il reste encore beaucoup d'opposants qui ont du mal à comprendre pourquoi la mise en conformité de ces plages était nécessaire, il reste donc beaucoup de pédagogie à déployer. Nous tenons à dire que les solutions pérennes d'accès aux plages naturelles devront tenir compte du fait qu'elles sont protégées. Faire des parkings sur des espaces protégés est une solution du siècle passé, qui ne peut être que transitoire. L'accès en transport en commun (navette) et en transport doux (marche / vélos) doit être priorisé, car aménager des parkings, même de taille limitée, impactera nécessairement la biodiversité et les paysages formidables de la côte audoise. »*

**Contacts presse :**

- Simon POPY, Président de FNE OCMED : 06 12 96 73 63
- Christian CREPEAU, Président ECCLA : 06 81 54 85 78